

LA NÒSTRA COMUNA



NOTRE COMMUNE

Le Bez - Journal Municipal – Juin 2019 – N°37

LE MOT DU MAIRE

Dans moins d'un an, un nouveau conseil municipal entrera en fonction pour gérer la commune pendant les six prochaines années. Il me paraît intéressant aujourd'hui de faire le point sur ce que l'équipe actuellement en place a réalisé depuis 2014. Quatre axes principaux ont guidé les choix des élus, autant dans le budget communal que dans le budget de l'eau et de l'assainissement. Ainsi nos réalisations ont toujours répondu au moins à l'un de ces quatre objectifs :

- Aménager la commune pour qu'elle soit agréable à vivre et donc attrayante : création des piétonniers au Bez et à Guyor-Haut, réfection de l'éclairage public des Pradels, aménagement du « Chemin Serré » au Bez en co-financement avec la commune de Brassac, réaménagement du parking de Saint-Agnan, prolongation de la voie du lotissement du Puech de Guyor-Haut, réfection des bordures et des caniveaux en bordure de la RD30 dans le village du Bez, modernisation de certains réseaux d'eau (à Guyor-Bas ou à Guzanes notamment) et d'assainissement (à la Croix de Bouisset ou dans le secteur du Verdier et de la Bayourte), acquisition de deux abris de réception pour les fêtes et manifestations de nos villages...
- Répondre aux nouvelles normes dans tous les domaines : protection des captages et des réservoirs d'eau potable ; acquisition de matériel permettant de ne plus utiliser de dés herbants ; acquisition de logiciels et de matériel informatique permettant de répondre aux exigences des services de l'État...
- Entretien le patrimoine communal : réaménagement de l'ancienne école de Guyor avec la création d'un appartement supplémentaire, réfection de la toiture de la maison dite « Secrétariat » au Bez, travaux dans nos trois églises, travaux de rénovation de nos trois salles polyvalentes, travaux très réguliers dans l'école du Bez qu'il a fallu réaménager et rééquiper pour permettre l'ouverture d'une troisième classe, isolation phonique du préau de l'école, isolation et changement des volets de la mairie...
- Équiper les agents avec du matériel performant : acquisition d'un tracteur, d'une mini-pelle, de matériel divers pour l'exploitation et l'entretien des forêts communales, remplacement du photocopieur...

Le conseil municipal s'était fixé deux contraintes pour son action : ne pas augmenter les impôts et ne pas recourir à l'emprunt. Ces deux engagements ont été tenus dans un contexte difficile où l'État a réduit ses aides aux communes, qu'elles soient financières, par ses dotations régulières ou par ses subventions ponctuelles, ou techniques puisque les agents de l'État n'interviennent quasiment plus pour apporter leurs compétences aux communes, comme cela se faisait dans le passé. En outre je voudrais souligner que beaucoup de nos travaux, même des chantiers importants, sont effectués par les agents de la commune, ce qui coûte beaucoup moins cher pour un résultat très satisfaisant.

Par ailleurs, le conseil municipal a voulu poursuivre sa politique de travail en commun avec les communes des alentours, d'abord bien sûr dans le cadre de notre communauté de communes « Sidobre – Vals et Plateaux » dont nous sommes un membre actif et fidèle, mais aussi dans des partenariats à deux, en fonction des circonstances et des nécessités. C'est ainsi que la commune du Bez est reconnue par ses voisins comme un partenaire fiable et solide.

Et maintenant, que reste-t-il à faire ? Beaucoup encore, sans doute ! Un chantier me tient particulièrement à cœur, celui de la mise en place d'un véritable assainissement collectif dans les hameaux

concernés. Il tarde à s'organiser, pour des raisons indépendantes de notre volonté, mais je ne désespère pas de le lancer au début de l'automne pour le voir achevé avant la fin de ce mandat.

Un autre projet a longuement occupé les conseillers municipaux, celui de la dénomination des rues et de la numérotation des maisons. C'est un travail ingrat, de très longue haleine, extrêmement minutieux, bien au-delà de ce que l'on peut imaginer, et je suis très reconnaissant envers ceux des nôtres qui s'y sont consacrés.

Parmi les réalisations de ce mandat, je ne peux pas passer sous silence non plus le plan local d'urbanisme intercommunal qui entrera en vigueur d'ici la fin de l'année. Même si ce projet est porté par la communauté de communes, ses conséquences sur l'urbanisme de la commune sont telles qu'on ne peut pas l'éluder. Nous en avons d'ailleurs ici souvent parlé, ce qui semble avoir été très utile puisque l'on constate depuis plus d'un an un afflux de demandes de permis de construire sur des parcelles qui bientôt ne seront plus constructibles. Toutes ces maisons-là, qui auraient pu ne jamais exister, contribueront au développement démographique de notre commune.

À travers les réalisations de ces six dernières années, apparaît, je le crois, un état d'esprit qui nous a tous animés : consolider et développer notre commune sans remettre en question son âme, riche de sa convivialité, de son sens de l'accueil et du respect mutuel de tous ses habitants. Puisse cet état d'esprit être l'héritage que nous laisserons à l'équipe qui nous succédera !

Bon été à tous !

Rentrée scolaire 2019 pour les 6^{èmes}

Le département du Tarn a souhaité donner un coup de pouce pour alléger la facture des fournitures scolaires pour la prochaine rentrée scolaire. Les élèves rentrant en 6^{ème} en septembre 2019 recevront ainsi un kit d'une valeur de 34 € comprenant *une calculatrice de type collège, un dictionnaire et un petit sac à dos*.

Travaux récemment effectués

Les agents communaux ont remis en état la salle polyvalente du Bez et la sacristie de l'église de Saint-Agnan. Ils ont également procédé à la réfection des caniveaux dans le village du Bez en bordure de la RD n°30.

▲ Travaux prévus ▲

Voirie :

Le chemin des Cabanes et les routes de la Maynadarié, de Rieucros, de la Chinchoularié vont être regoudronnées par les services de la communauté de communes.

Salle de Saint-Agnan :

Après le changement du système de chauffage effectué en début d'année, le plafond de la salle et les rideaux seront changés et les peintures refaites.

Comberougé :

La maison « Cabanes-Bouisset » qui menace ruine, et qui a été acquise par la commune, sera prochainement rasée, ce qui permettra d'aménager une placette. Les gravas seront utilisés pour renforcer un chemin voisin.

Vente de bois

Cette année encore, la commune met en vente du bois fendu et coupé à 50 cm, au prix de 45 € le stère, jusqu'à épuisement du stock disponible. Ce bois est à emporter aux ateliers municipaux. Les personnes intéressées doivent au préalable venir à la mairie pour déposer le chèque de règlement libellé à l'ordre du Trésor Public.

Reboisement de parcelles communales :

Dans le cadre du « Plan carbone », l'Union Européenne et la Région Occitanie financent dans certaines conditions les collectivités qui procèdent au reboisement de parcelles.

La commune du Bez a ainsi présenté, avec l'appui de l'ONF, un projet qui concerne certaines parcelles communales où certains peuplements d'épicéa déperissants, à Montredon et aux Garousses, seront remplacés par des cèdres et des mélèzes. Les aides obtenues par la commune seront de 60 % du montant hors taxe des travaux.

Note de présentation du budget communal 2019

voté le 26 mars 2019 par le conseil municipal

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 008 637 €. Par rapport à 2018, les charges à caractère général diminuent de 2,38 %, les charges de personnel augmentent de 6,39 % conséquence des avancements de grade et d'échelon automatiques des agents et surtout de l'instauration du nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2019. Par ailleurs, afin de permettre à l'équipe technique de réaliser elle-même de gros travaux, un poste supplémentaire temporaire est prévu.

L'augmentation de 10,66 % du chapitre « Autres charges de gestion courantes » est en grande partie due à l'augmentation de notre participation au financement d'autres collectivités qui assurent pour nous certains services (cantine scolaire, crèche, centre de secours, ...) mais aussi à l'augmentation des subventions attribuées à nos associations.

Enfin, il n'y a pas de charges financières puisque aucun emprunt ne pèse sur le budget communal. La somme de 330 000 € apparaissant en dépenses sous l'intitulé « Virement section d'investissement » correspond à ce qui sera « économisé » en 2019 sur la section de fonctionnement pour être utilisé en section d'investissement. Elle est donc égale à la rubrique « Virement section de fonctionnement » qui apparaît en recettes en section d'investissement. Côté recettes, le poste « Produit des services » se maintient au niveau de 2018. La très légère progression du poste « Impôts et Taxes » est simplement due à l'augmentation des bases de taxation puisque les taux communaux sont restés inchangés. La très légère progression des recettes sur le poste « Dotations et participations » découle de la très légère progression des dotations de l'État.

La section d'investissement s'équilibre à 571 886 €. Plus de 90 % des ressources de cette section sont consacrés à la réalisation de travaux ou à l'acquisition de matériel, en légère hausse par rapport à 2018. À noter que les opérations patrimoniales correspondent à des écritures comptables obligatoires qui s'équilibrent en section d'investissement (même somme prévue en recettes et en dépenses) et que les opérations d'ordre entre sections correspondent à des écritures comptables obligatoires qui s'équilibrent entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

Côté recettes, il convient de noter la présence de la partie de l'excédent de fonctionnement 2018 affectée à l'investissement 2019, soit 23 739 € ainsi que l'excédent d'investissement 2018 reporté pour 34 782 €. On retrouve également la somme de 330 000 € prélevée sur la section de fonctionnement.

Note de présentation du budget Eau et Assainissement 2019

voté le 26 mars 2019 par le conseil municipal

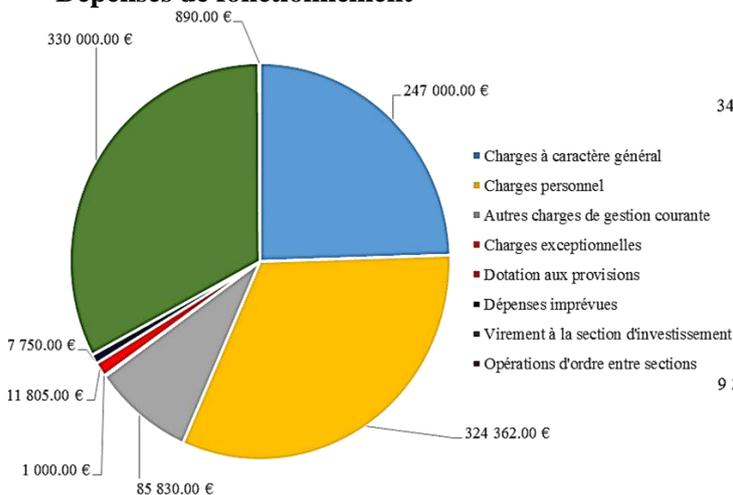
La section d'exploitation s'équilibre à 384 692 €. Les charges à caractère général augmentent de 8,71 % par rapport à 2018 à cause principalement des analyses d'eau et des frais de surveillance de nos captages et de nos réservoirs. Pour le reste, on relève une assez grande stabilité des frais. À noter que, dans les mêmes proportions que l'an passé, plus de 40 % des ressources de la section d'exploitation sont affectées à l'investissement (soit 158 002 €).

Pour ce qui est des recettes, le poste « Vente de produits – Prestations de service » est en baisse avec une consommation d'eau moindre et des tarifs constants. Le résultat reporté correspond à l'excédent d'exploitation 2018 repris dans les comptes de 2019 (168 748 €).

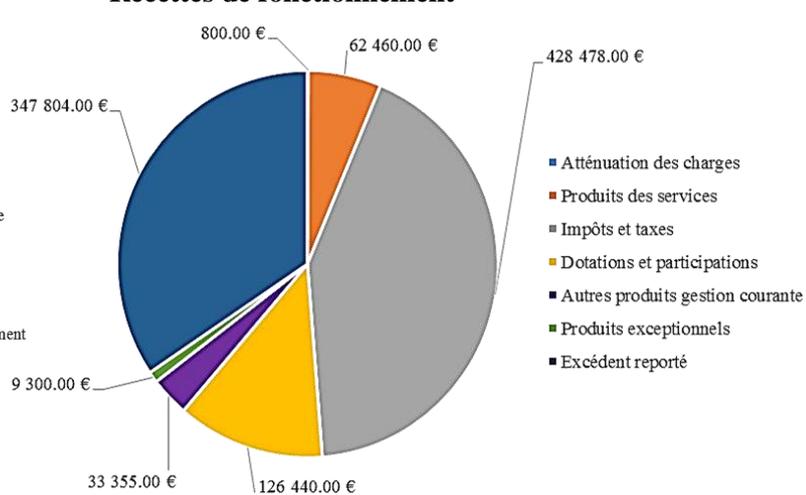
La section d'investissement s'équilibre à 1 190 523 €, en très forte progression par rapport à 2018. En effet, cette année sont programmées les dépenses liées à l'extension des secteurs de la commune qui bénéficieront d'un assainissement collectif, ce qui entraîne la création de stations d'épurations et la pose de nouveaux réseaux de collecte. Ce seul programme est estimé à 1 029 294 €. Pas de changement pour les remboursements d'emprunts : les deux emprunts en cours seront soldés en 2021 et 2022. À noter qu'il sera nécessaire de recourir à la souscription d'un nouvel emprunt pour financer l'important programme d'assainissement. Au moment du vote du budget, les sommes à emprunter étaient estimées à 100 000 € et les subventions à recevoir à 399 550 €. Les autres recettes proviennent des reports excédentaires des années passées (403 269 €) et des sommes économisées sur la section d'exploitation et affectées à l'investissement (158 002 €), ce qui constitue au total plus de 47 % des recettes d'investissement.

Budget communal 2019

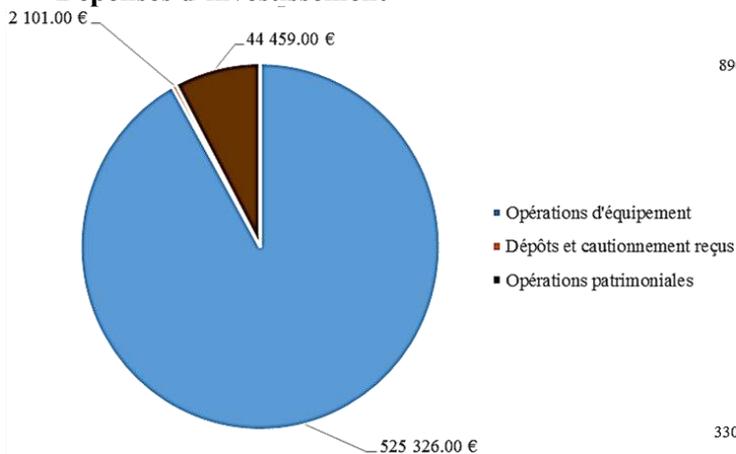
Dépenses de fonctionnement



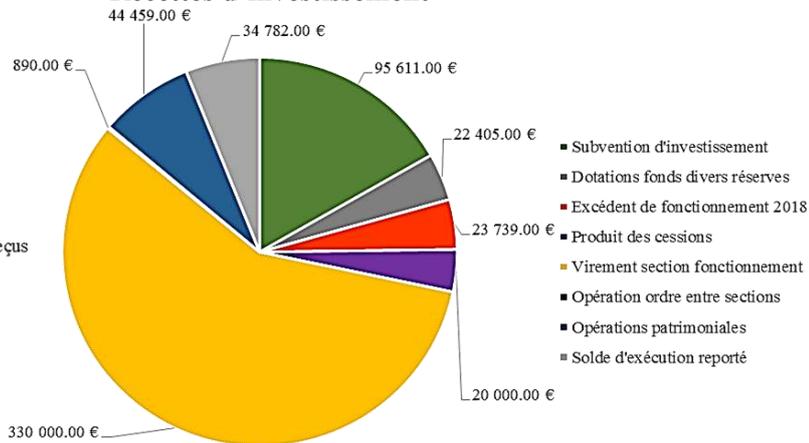
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement

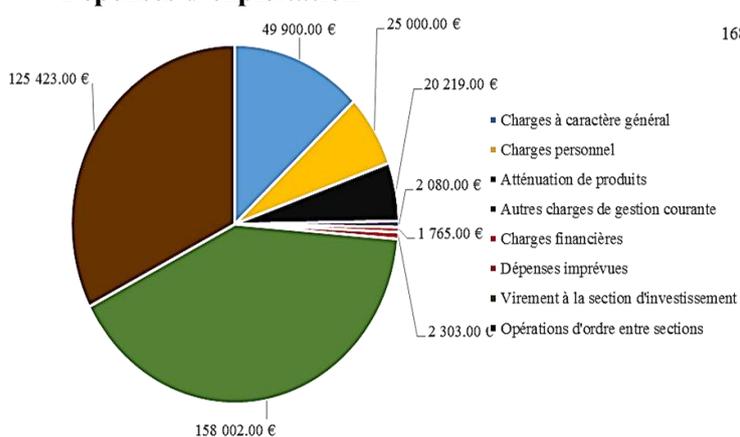


Recettes d'investissement

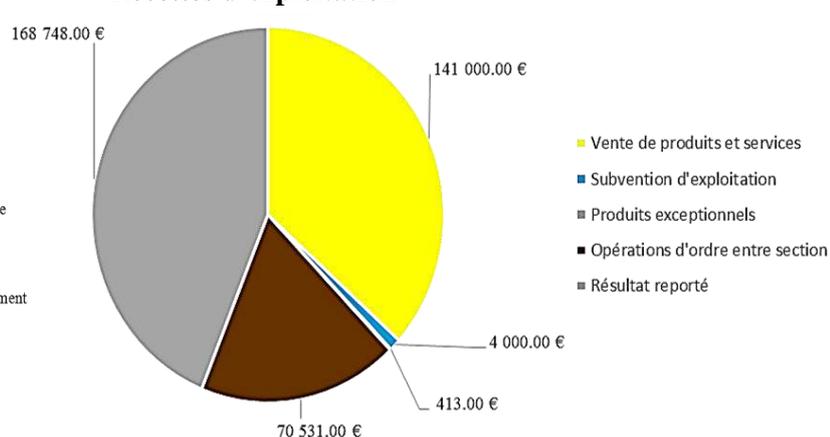


Budget Eau et Assainissement 2019

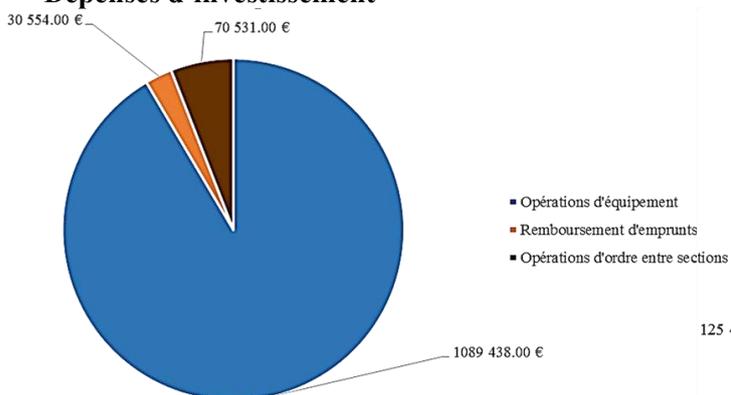
Dépenses d'exploitation



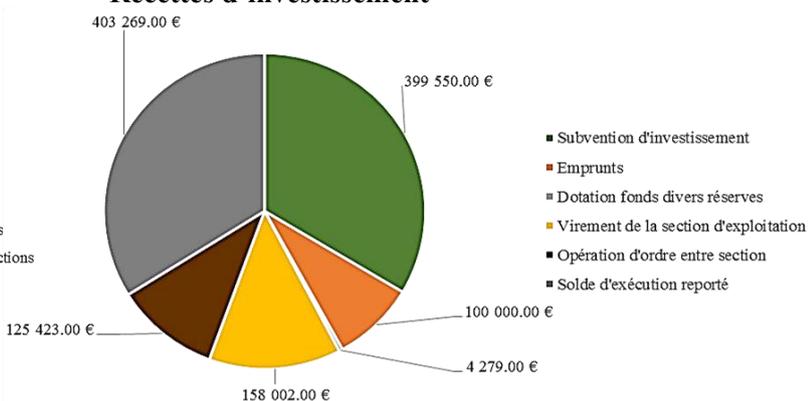
Recettes d'exploitation



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Réfection des caniveaux – Le Bez

Les agents municipaux à l'œuvre sur ce chantier qui a duré tout le mois de juin.





LE SECTEUR D'INTERVENTION DES SAPEURS-POMPIERS DE BRASSAC



C'est quoi un Sapeur-Pompier Volontaire ?

C'est une personne qui outre son activité professionnelle ou sa vie familiale, donne de son temps pour assurer un secours de proximité d'urgence. Le volontariat c'est un engagement civique qui permet de manière active et solidaire de protéger les biens et les personnes.

Concilier sa vie professionnelle et son activité sapeur-pompier, c'est possible !

Grâce aux conventions de disponibilité qui peuvent être signées avec votre employeur privé ou public pour les périodes de formations obligatoires et l'activité opérationnelle.

Grâce à la convention garderie – cantine signée entre la commune de Brassac, les deux écoles primaires et le SDIS 81 pour permettre aux parents de partir en intervention en sachant leurs enfants pris en charge.

La formation est obligatoire avant d'être opérationnel

- une formation initiale de 30 jours à valider en 3 ans maximum
- une formation continue et de perfectionnement d'environ 5 jours par an

Le centre de secours de BRASSAC

Les effectifs en 2019 :

39 sapeurs-pompiers volontaires dont 13 femmes

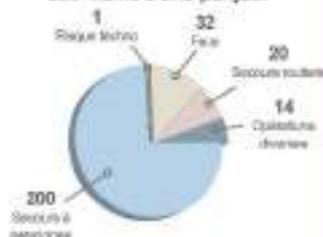
Chef de centre : Lieutenant Philippe MENARD

Adjoint au chef de centre :

Adjudant Anthony CLEMENT

- 2 officiers : 2 lieutenants
- 8 sous-officiers : 1 adjudant-chef, 4 adjudants, 2 sergents-chefs, 1 sergent
- 24 caporaux et sapeurs
- 2 médecins, 3 infirmiers

267 interventions réalisées en 2018 soit moins d'une par jour



Vous pouvez nous rejoindre si :

- vous avez entre 17 et 55 ans, homme ou femme
- vous résidez à proximité du centre de secours (moins de 10 minutes)

Maes si il faut :

- avoir de ses droits civiques et ne pas faire l'objet d'une condamnation infligée au casier judiciaire
- se trouver en position régulière au regard du service national
- satisfaire aux critères d'aptitude physique. Adaptés en fonction du sexe et de l'âge, ils sont parfaitement accessibles.

Mission unique :

Possibilité de s'engager pour faire uniquement du secours à personne (SAP) qui représente 80% des interventions. Truie contracté, être disponible en journée.

Vous pouvez contacter pour tout renseignement :

- Lieutenant Philippe MENARD au 06 83 23 31 90
- ou Adjudant Anthony CLEMENT au 06 07 39 44 91
- ou bien se rendre au centre de secours de Brassac le dimanche matin entre 8h30 et 12h00

Potager de l'école

À l'école du Bez on ne se contente pas de se cultiver, on cultive également !



Journée citoyenne 25 mai 2019

L'abri du Triby décoré par une troupe de jeunes artistes du secteur de Guyor !



Les adultes, eux, ont remis en état le terrain de pétanque ou la Croix du Triby.



L'équipe du Bez après avoir nettoyé le chemin du Bez à Belfort.



L'équipe de Saint-Agnan a, quant à elle, nettoyé les abords du lavoir de Lavergne.



Pot de départ de Marie-Aimée FONVIELLE

Le 24 mai était organisé un pot de départ pour remercier Marie-Aimée après cinq années passées au secrétariat. Sophie SCHNEGG est en poste depuis le 21 mai pour la remplacer.



Pot d'accueil des nouveaux arrivants

Comme cela se fait tous les deux ans, les nouveaux arrivés dans la commune ont été accueillis par le conseil municipal le 22 juin à la salle de Saint-Agnan.



Fête de l'école 22 juin 2019

Les enfants de l'école du Bez ont offert leur spectacle lors de la fête de l'école.



Un repas convivial a clos la fête entre parents et enfants !



Adressage

Depuis de nombreux mois, le conseil municipal travaille à rationaliser les adresses dans la commune.

✉ Pourquoi ? ✉

La Poste souhaite, pour faciliter la distribution du courrier, que toutes les adresses soient précises et répertoriées selon des critères bien définis. C'est ainsi qu'il ne peut y avoir, par exemple, une route de Saint-Agnan à Brassac et une route de Saint-Agnan au Bez. Les transporteurs et les entreprises de livraisons ont le même souci que La Poste et cette volonté de bien identifier les lieux préoccupe également tous les services de secours (pompiers, etc.) afin de permettre des interventions rapides.

✉ Comment ? ✉

Dans les villages ou hameaux importants, des noms de rues ou de routes ont été attribués en tenant compte des noms traditionnels ou d'éléments marquants du lieu. Un numéro a été donné à chaque maison, pair d'un côté, impair de l'autre, en tenant compte des espaces encore libres pour de futures maisons.

Pour les habitats dispersés, la numérotation est liée à la position de la maison par rapport à la longueur de la voie : ce sera le cas par exemple de la route de Castres qui part de la sortie de Brassac pour arriver à Capiou en traversant plusieurs hameaux.

✉ Quand ? ✉

Avant la fin de l'année, vous serez tous avertis de votre nouvelle adresse officielle. Les numéros à poser sur vos maisons ou à l'entrée de vos propriétés vous seront fournis. Cela pourra entraîner pour vous diverses démarches administratives que nous vous expliquerons le moment venu.

Création et rénovation de stations d'épuration

Comme le prévoit le schéma communal d'assainissement, plusieurs hameaux de la commune vont être équipés dans les mois à venir de stations de traitement des eaux usées. Il s'agit des hameaux de Durenque, Plaisance, le Verdier, la Bayourte et Malout. Quant aux stations existantes du Rec, de Guyor-Bas et la Bertrandie, elles vont être remplacées, soit parce que leur fonctionnement actuel n'est pas satisfaisant, soit parce que leur capacité est insuffisante.

À Durenque, à Plaisance, au Verdier, à la Bayourte et à Malout, des réseaux de collecte des eaux usées vont être créés et, une fois ce travail achevé, les habitants seront appelés à se raccorder, comme l'ont fait il y a déjà quelques années les habitants du Vallon.

En outre, nous profiterons, là où c'est nécessaire, du creusement des tranchées pour remettre à neuf le réseau d'eau potable. Le bureau d'étude nous a déjà fait connaître les meilleurs emplacements pour l'installation des stations nouvelles. Contact a déjà été pris avec les propriétaires des parcelles concernées : ils se sont tous montrés favorables à la vente à la commune des terrains nécessaires, ce dont nous les remercions.

À l'heure actuelle, nous ne savons toujours pas quelles subventions nous seront attribuées. Nos financeurs habituels, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental du Tarn, ne peuvent pas encore se prononcer sur les sommes qu'ils alloueront à notre projet. Ils ont toutefois fixé une exigence sur la tarification de l'eau : le prix de l'assainissement pour un mètre-cube, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, ne doit pas être inférieur à 1,50 € (taxes comprises). Aussi, afin d'atteindre cet objectif, le tarif de l'assainissement passera à 1 € / m³ (contre 0,75 € / m³) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Prenons par exemple trois abonnés desservis par l'assainissement collectif qui consomment l'un 150 m³, l'autre 120 m³, et le dernier 60 m³ :

	Ils payent actuellement pour l'assainissement	Ils paieront à compter du 1^{er} janvier 2020 pour l'assainissement
Montant fixe	30,00 €	30,00 €
Montant variable	112,50 €	150,00 €
Taxes	37,50 €	37,50 €*
Total pour 150 m³	180,00 € soit 1,20 € / m ³	217,50 € soit 1,45 € / m ³
Montant fixe	30,00 €	30,00 €
Montant variable	90,00 €	120,00 €
Taxes	30,00 €	30,00 €*
Total pour 120 m³	150,00 € soit 1,25 € / m ³	180,00 € soit 1,50 € / m ³
Montant fixe	30,00 €	30,00 €
Montant variable	45,00 €	60,00 €
Taxes	15,00 €	15,00 €*
Total pour 60 m³	90,00 € soit 1,50 € / m ³	105,00 € soit 1,75 € / m ³

*si le montant des taxes reste identique en 2020.

Nous espérons qu'avec cet effort des usagers de la commune, les subventions seront assez vite au rendez-vous.

Appartement à louer

L'appartement de 60 m² situé au premier étage de l'ancienne école de Guyor-Haut, est disponible à la location à partir du 1^{er} août 2019. Il se compose d'une cuisine, une salle de séjour, deux chambres, une salle d'eau et un W.C..

Les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétariat de mairie au 05 63 74 01 07.

Vide-greniers à Guyor-Haut

Le Club des Aînés des Trois Clochers organise un vide-greniers réservé aux habitants de la commune du Bez ou aux adhérents du Club des Aînés des Trois Clochers le dimanche 24 novembre 2019 à Guyor-Haut.

Date limite d'inscription : 10 novembre 2019

Contact : Yvette GALINIER : 06.82.81.66.67

Tarif : 6 € l'emplacement

Au revoir Marie-Aimée !

Après cinq années passées par Marie-Aimée FONVIEILLE au secrétariat de la Mairie du Bez, nous lui avons dit au revoir le 24 mai 2019. Son contrat prenant fin et étant déjà à la retraite dans sa collectivité principale Marie-Aimée a émis le souhait de profiter pleinement de celle-ci.

Nous lui souhaitons de vivre une retraite riche de nouvelles expériences.

Nous accueillons pour la remplacer, Sophie SCHNEGG qui a commencé au secrétariat de mairie le 21 mai 2019.

État civil

Naissances :

- *Lola ARNAUD née le 5 février 2019 (Guzanes)*
- *Hugo JOUCLA né le 18 février 2019 (Le Plô du Bez)*
- *Roméo SALVETAT né le 23 mars 2019 (Chemin de l'Église) au Bez*
- *Lucas MARTY né le 8 mai 2019 (Comberougé)*

Décès :

- *Jeanine MAS née SÉNÉGATS le 03 février 2019 (L'Espardella)*
- *Charles PALAYSI le 08 février 2019 (Le Viala)*
- *Louis SIGUIER le 17 février 2019 (Le Sécun Bas)*
- *Rosette GALY née VIGUIER le 20 février 2019 (Guyor-Haut)*
- *Rosalie Thérèse BERNAT née ANTOINE le 13 juin 2019 (Comberougé)*
- *Jean-Marc BEHERETCHE le 26 juin 2019 (Gabaude)*

